



Construction et ligne moyenne tension

Par **lolo44_old**, le **16/11/2007** à **11:36**

Bonjour, j'ai acheté un terrain constructible pour y faire ma résidence principale. Or, sur ce terrain passe une ligne moyenne tension. Je me suis renseigné au près de EDF et mon feittage de maison doit-être au minimum à 3.20m de la ligne.
Si ce n'est pas le cas quelles sont mes droits sachant que j'ai eu mon permis de construire? Et puis-je faire déplacer la ligne sans que cela me coûte 1€.
Merci d'avance.
lolo44